



HAUTE-LOIRE

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA HAUTE-LOIRE

AR Prefecture

043-284300019-20260707-2026_DELBU_021-DE
Reçu le 09/07/2026

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des délibérations du bureau du conseil d'administration

Séance du 7 juillet 2026

Membres en exercice : 4
Présents : 2
Procurations : /
Nombre de votants : 2
Votes pour : 2
Votes contre : 0
Abstentions : 0
Date de la convocation :
8 juin 2026

DELIBERATION N° BU 2026 - 021

Plan de financement des investissements immobiliers 2026 : construction du bâtiment remise Allier

L'an deux mille vingt-six, le 7 juillet, à 12 h 00, le bureau du conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Haute-Loire s'est réuni, en application de l'article L 1424-27 du code général des collectivités territoriales, sur convocation et sous la présidence de M^{me} Marie-Agnès PETIT, Présidente du conseil d'administration.

Les membres du bureau du conseil d'administration avec voix délibérative étaient au nombre de 2 présents, à savoir :

- M^{me} Marie-Agnès PETIT, présidente du bureau du conseil d'administration ;
- M^{me} Christiane MOSNIER, 2^{ème} vice-présidente du bureau du conseil d'administration.

Étaient également présents le jour de la séance :

- Colonel Guillaume OTTAVI, directeur adjoint – commandant en second ;
- Mme Sylvie JOURLAIT, chef du groupement contentieux finances ;
- Commandant Pascal PERRIN, chef du groupement technique.

Était excusé :

- M. Michel CHAPUIS, 1er vice-président du bureau du conseil d'administration ;
- M^{me} Sophie COURTINE, 3^{ème} vice-présidente du bureau du conseil d'administration.

Acte soumis à transmission à M. le PRÉFET, accusé de réception :

**DELIBERATION N° BU 2026-021 : Plan de financement des investissements immobiliers 2026 :
construction du bâtiment remise Allier**

Le conseil d'administration a approuvé, lors de sa séance du 20 juin 2025, les avenants aux conventions pluriannuelles pour le soutien du Département au financement de la construction ou de la rénovation des casernes ainsi qu'à l'investissement matériels et équipements et a autorisé la Présidente à signer ces deux avenants.

Pour chaque projet, la commune ou l'EPCI sera sollicité afin de participer au financement de l'opération à hauteur d'un montant librement défini qui sera intégré au plan de financement.

Le nouvel article 2 de la convention pluriannuelle pour le soutien du Département au financement de la construction ou de la rénovation des casernes mentionne que « *Chaque projet devra faire l'objet d'une demande de subvention individualisée basée sur le plan de financement délibéré par le bureau du conseil d'administration du SDIS en référence à la délibération concernée du CASDIS actant l'opération de construction ou de rénovation concernée. Cette demande fera l'objet d'un examen par la commission permanente du Département.* ».

Dans le cadre de la construction du bâtiment remise Allier sur le site de l'Etat-major du SDIS, l'Union Départementale des sapeurs-pompiers de Haute-Loire s'est engagée à financer le projet à hauteur de 50 % du coût total du projet FCTVA déduit.

Au vu de ces éléments, le plan de financement de cette construction a été construit ainsi :

Nature des travaux	Montant des travaux TTC	Montant des travaux HT	UDSP 43	DÉPARTEMENT		SDIS	
				Montant participation	% participation (calculé sur montant des travaux HT déduction faite de la participation de l'UDSP)	FCTVA 16,404%	Financement SDIS
Construction bâtiment Allier	695 000,00 €	579 166,67 €	290 496,10 €	173 202,34€ *	60 %	114 007,80 €	117 293,76 €

*Participation Département = $(579\,166,67\,€ - 290\,496,10\,€) \times 60\% = 173\,202,34\,€$

Ainsi, en référence à la délibération N° 2026-16 du conseil d'administration approuvant le budget primitif 2026 qui prévoit différents investissements immobiliers, le plan de financement de ces travaux est soumis à l'approbation des membres du bureau préalablement à l'appel de subvention du Département.

Aussi, les membres du bureau valident le plan de financement relatif à la construction du bâtiment remise Allier sur le site de l'Etat-major.

CERTIFIE EXECUTOIRE AU RETOUR DE LA PREFECTURE

LA PRESIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

MARIE-AGNES PETIT

